

Accueil Extrascolaire communal 2026-2031



L'Accueil Extrascolaire communal ¹(AES) de la Ville de Mons est un **lieu sécurisé, bienveillant et stimulant**, où chaque enfant peut : *. s'exprimer librement, . jouer, créer et se détendre, . développer son autonomie et vivre des moments positifs avec ses pairs.*

L'enfant est **acteur de son temps libre**: il peut choisir de participer aux activités proposées ou de profiter de temps libres, dans le respect des règles et de la sécurité.



Les enfants

L'AES communal est ouvert aux enfants de **2,5 à 12 ans** (ou scolarisés dans l'enseignement fondamental), sans discrimination, aux conditions suivantes :

- . être propres et autonomes pour aller aux toilettes,*
- . priorité donnée aux enfants fréquentant une implantation scolaire communale ou un groupement d'implantations communales. À défaut, peuvent être accueillis les enfants scolarisés dans une école fondamentale de type ordinaire située sur le territoire de la commune et/ou résidant à Mons.*

¹ Le projet d'accueil complet et le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) sont mis à disposition des familles <https://www.mons.be/fr/vivre-a-mons/education-extrascolaire/extrascolaire/accueil-extrascolaire/accueil-extrascolaire-communal>

✚ Pour les enfants ayant des **besoins spécifiques**, un **contact préalable** avec le service Extrascolaire est indispensable afin d'évaluer les possibilités d'accueil.

Périodes d'accueil

L'accueil est organisé **uniquement pendant les périodes scolaires** : . *Le matin avant l'école . Après l'école . Le mercredi après-midi* (accueil centralisé à Maisières pour certaines écoles).

Les accueils ont lieu **au sein des écoles communales**, dans des locaux adaptés (réfectoires, classes, salles de sport, espaces extérieurs sécurisés).

Equipe et encadrement

Les enfants sont encadrés par une **équipe d'accueillants** accompagnés par un responsable de projet.

Les taux d'encadrement respectent la réglementation et tiennent compte : . *de l'âge des enfants, . de la durée de l'accueil, . du nombre de participants.*

La sécurité, le respect et le bien-être sont au cœur des priorités.

Organisation de l'accueil

. Les **activités** sont adaptées à l'âge, aux besoins et aux envies des enfants : . *jeux libres (intérieurs et extérieurs)*, . *activités créatives et manuelles*, . *jeux de société et jeux symboliques*, . *activités sportives*, . *temps calme et détente*.



. Un **temps devoirs** est proposé aux enfants de plus de 6 ans, **sans obligation**, dans un climat serein.

. Les parents fournissent **le goûter** (et le **repas** du mercredi midi). L'eau est disponible gratuitement (gourde recommandée).

. Une **boîte de premiers soins** est présente sur chaque lieu d'accueil.

. Les accueillants disposent de la **fiche santé**, des coordonnées et des numéros de téléphone des personnes à contacter. 📞 En cas de problème de santé, les parents sont contactés immédiatement.

⚠️ *Aucun acte médical spécifique ne peut être réalisé par le personnel.*

Arrivées et départs

. L'enfant est confié officiellement à l'accueillant à son arrivée et est repris uniquement par une **personne autorisée**.

. Les horaires doivent être strictement respectés. Tout retard entraîne une **redevance**.

Participation financière

Accueil avant/après l'école : **0,60 € par demi-heure entamée**

Mercredi après-midi : **4,50 € forfait**

Le prépaiement de l'accueil extrascolaire et la gestion des présences se réalisent via une **plateforme en ligne de gestion de l'accueil extrascolaire (CREOS)**.

 **Toute modification des coordonnées ou informations de santé doit être communiquée rapidement.**

Les frais sont **déductibles fiscalement**.

Communication avec les familles

Les parents sont des **partenaires essentiels** de l'accueil :

- . échanges quotidiens avec les accueillants,
- . écoute des besoins de l'enfant,
- . possibilité d'émettre des suggestions ou remarques.

Charte et règles de vies

La charte et les règles de vie de l'AES rappellent les règles importantes de la vie en groupe.

Elles garantissent : *. le respect des personnes, . le respect du matériel et des lieux, . un cadre sécurisant et serein.*

En cas de difficulté ou de comportement inadapté, le dialogue est toujours privilégié.

Informations et contacts

Service Extrascolaire – Ville de Mons

 extrascolaire@ville.mons.be

 065 / 40 58 05 – 07

 www.mons.be